

---

## **Compte Rendu du Conseil Citoyen Nord Littoral Ouest**

---

**Lieu** : Centre Social de la Castellane

**Date** : Jeudi 28 Janvier 2016

**Présents** : **G.Chabot** (Cap au nord) - **H.Hout** (Habitant) - **A.Panguéré-Poucra** (Conférence syndicale des familles) - **A.Boyer** (CIQ St Antoine) – **I.Dravet** (Rugby 13) – **D. EL Jaouadi** (GIP Politique de la Ville) – **N.Bouzidi** (GIP Politique de la Ville) – **N.Khelladi** (CS La Castellane) - **A.Daffreville** (Déléguée du Préfet) – **P.Hervier** (Formation et Métier -LP Saint Henri) – **M.Messaoudi** (Habitant) – **S.Abdelhedi** (APE Groupe Estaque Plage) – **S.Tando** (Association Freinet les Fabrettes) -

**Excusés** : **S.Chabani** (Ancrages) – **Cie 2B2B** – **Association des Jeunes Entrepreneurs -AMIEU** - **Imaje Santé** –

---

### **1. Présentation du Centre Social de la Castellane**

Mr Khelladi son Directeur, présente le Centre Social (CS) de la Castellane et les activités qui s'y déroulent.

Il souligne les enjeux du territoire de la Castellane et du Plan de Rénovation Urbaine en cours, avec notamment les démolitions prévues de la Barre, de la Tour K et de la reconstruction du Centre Social à l'emplacement de l'ancienne "Station Shell".

Il rappelle aussi que le CS est à l'origine d'"Assemblées d'habitants" permettant à ceux de la Castellane de s'exprimer et d'être force de propositions sur la rénovation en cours, mais aussi sur des thématiques tels que l'emploi, la mobilité et d'autres thèmes dont le Conseil Citoyens pourra se saisir à un échelon de territoire plus vaste.

Il distribue des documents (Journal de la Casté, L'assemblée des habitants de la Castellane....) expliquant la démarche participative en cours dans la Cité.

### **2. Rappel des décisions prises ou évoquées lors du CC du 15/12/2015**

- Création de la boîte aux lettres du Conseil Citoyens
- Point sur les associations démissionnaires ou n'ayant pas donné suite aux convocations
- Constat sur le peu de représentation des habitants dans le Conseil. Tous les habitants tirés au sort ont été contactés par la Politique de la Ville pour une remobilisation.

### 3. Comment remobiliser les habitants ? et les associations ?

Le constat est fait que peu d'habitants participent à nos réunions et que cela prive le Conseil de remarques et d'expertises avisées.

La pertinence des remarques faites par ceux qui y participent, nous conforte dans l'idée qu'il faut trouver les moyens d'élargir notre assemblée en modifiant peut-être le mode de "recrutement" en se démarquant du mode officiel.

- + Faut-il rester dans le cadre légal et attendre que les habitants viennent à nous après des relances faites par la Politique de la Ville ?
- + Faut-il, à partir d'une base de volontaires sollicités par les associations sur le terrain, tirer au sort le cas échéant (si le nombre est >32) les habitants ?

### La question reste posée à ce jour !

La question peut aussi se poser pour les associations qui ne se sont pas encore manifestées ....

### 4. Le fonctionnement du Conseil.

A ce stade de notre Conseil se pose la question du déroulement des séances!

- + Doit-on fixer un ordre du jour avant chaque réunion ou débattre en "fonction de l'actualité" ?  
Mr Hout propose que l'on fixe un ordre du jour (qu'il a déjà préparé) et que l'on s'y tienne.

Autour de cette question se pose la question de notre mode de fonctionnement :

- + Le Conseil doit-il se constituer en Association avec le cadre légal s'y afférant (Président, Trésorier, Secrétaire ...), un bureau, un CA et une responsabilité liée à celle du Président ?
- + Doit-on constituer un Collectif qui prendrait ses décisions à l'unanimité ?

Chacun exprime son opinion sans qu'aucune décision n'émerge véritablement, mais qui fait apparaître qu'il convient **de bien définir les buts de ce Conseil**, permettant ainsi de mieux profiler la notion de représentativité en cas de communication extérieure ou de réunions avec des instances décisionnaires.

A la fin des échanges la création de l'Association "Conseil Citoyen Nord Littoral Ouest" est actée, tout en ne réglant pas encore sa forme juridique.

### 5. La communication

Le principe de la création d'une plateforme d'échanges (Forum) est retenu.

Rappel de l'ouverture de la boîte mail du Conseil.

**Mr Chabot se propose de mettre en place cette plateforme d'échanges.**

## 6. Décisions arrêtées

- ❖ Création de l'Association "Conseil Citoyen Nord Littoral Ouest" (CCNLO) (Statut juridique à voir) (*Mr Hout affine la recherche sur les statuts possibles*)
- ❖ Création d'une Plateforme de Communication (*Mr Chabot s'occupe de sa mise en place*)
- ❖ Le GIP doit transmettre au CCNLO les adresses des autres Conseils Citoyen pour étudier leur fonctionnement.  
Il est prévu que quelques membres de notre Conseil se rendront à la réunion du Conseil Nord Littoral Est : le Jeudi 04 Février au Centre Social Del Rio.
- ❖ Un axe de travail prioritaire est défini : "*Emploi et Développement Economique*"
- ❖ Demande de validation de votre boîte mail, pour l'utilisation de la boîte mail du Conseil Citoyen;

### PROCHAINE RÉUNION DU "CONSEIL CITOYEN NORD LITTORAL OUEST"

E

JEUDI 25 FÉVRIER 2016 de 18 H à 20 H

Au Centre Social de la Solidarité

38 Chemin de la Bigotte - 13015 Marseille

Fin de la Séance à 20H00

*Compte Rendu établi par P.Hervier selon ses notes prises le jour de la Réunion.*